



FMES

Fondation Méditerranéenne
d'Études Stratégiques



**OBSERVATOIRE
MFM**

NOTE DE VEILLE

Maîtrise des Fonds Marins

janvier - mars 2026



DGRIS

Jacques Mallard

Iann Le Bris

Sarah Srii

Agnès Sadoux



SOMMAIRE

Seabed Warfare

Militaire

- La mer Baltique en état d'alerte maximale
- Les flux transatlantiques sous menace
- Les réponses des pays membres de l'OTAN et de l'Union européenne

Infrastructures sous-marines vitales

- La privatisation stratégique des câbles sous-marins
- Pose de nouveaux câbles sous-marins

Environnement & exploitation des ressources

- Seabed mining : entre rivalités géopolitiques et contestations environnementales
- L'exploitation des minerais sous-marins par les États-Unis

Hybridation, IA et Cybersécurité

- Développement de l'Intelligence Artificielle sous-marine
- Dronisation des opérations navales sous-marines

Business & Industrie

- Commandes passées et marchés alloués

Technologies, R&D et brevets

- Technologies de rupture en cours de développement

Gouvernance Internationale

Juridique et normatif

- Synthèse de la 31ème session annuelle de l'Autorité Internationale des Fonds Marins (AIFM)

Politique et coopération

- Coopération sous-marine dans le Pacifique

AVANT-PROPOS

Dans un contexte d'intensification des tensions géopolitiques, d'accélération de la course technologique et de la montée en puissance des menaces hybrides, les abysses refont surface dans les priorités des États. Nouveau théâtre de conflictualité, les fonds marins sont un maillon essentiel, difficilement accessible et mal protégé de l'économie mondiale. Leur vulnérabilité intrinsèque en fait des cibles privilégiées dans les stratégies de déstabilisation sous le seuil de l'attribution.

En février 2026, le gouvernement américain a révoqué les visas d'un ministre chilien et de deux hauts responsables chiliens car leur gouvernement envisageait de laisser deux entreprises privées chinoises installer un câble sous-marin reliant son territoire à Hong Kong (1). Cet épisode illustre l'importance qu'a pris le domaine des fonds marins, un espace qui s'étend désormais bien au-delà de l'océan qui l'abrite, jusqu'au cœur des stratégies de puissance des États. Les câbles sous-marins n'ont jamais cessé d'être des cibles : en mer Rouge, point de passage d'environ un tiers du trafic internet indien vers l'ouest, plusieurs câbles demeurent sectionnés depuis septembre 2025, les navires de réparation étant contraints de suspendre leurs opérations face à la dégradation sécuritaire dans la région (2).

Après les événements en mer Noire en 2022, la guerre entre les États-Unis et l'Iran dans le détroit d'Ormuz fait ressurgir le spectre de la menace mine et pointe l'urgence de disposer de moyens d'intervention dronisés dans ce domaine.

Ainsi, cinq tendances se dégagent sur la période observée. Le premier trimestre 2026 est marqué tout d'abord par la **multiplication des incidents sous le seuil** impactant les infrastructures sous-marines. La **robotisation** des opérations sous-marines redéfinit d'autre part les capacités opérationnelles des marines tout en ouvrant de nouvelles vulnérabilités dont celles relatives au domaine cyber. La **compétition pour l'exploitation des ressources sous-marines** ne cesse de croître, polarisant des stratégies étatiques profondément divergentes. Les débats autour du moratoire pour l'exploitation des fonds marins lors de la réunion du Conseil de l'AIFM en mars 2026 illustrent les tensions pour la **gestion commune des espaces sous-marins partagés**. Enfin, la **privatisation des câbles sous-marins** s'accélère avec l'apparition d'un monopole grandissant des GAFAM.

L'Observatoire Maîtrise des Fonds Marins (MFM) a pour objectif de mieux comprendre les enjeux liés aux fonds marins, devenus un espace clé de souveraineté, de sécurité et de compétition internationales. À travers cette note de veille, l'Observatoire souhaite apporter un éclairage utile à la décision stratégique. Les informations présentées dans cette note sont le condensé d'éléments d'actualité, non exhaustifs, avec l'analyse de leurs tendances observées, couvrant la période de janvier à mars 2026.

SEABED WARFARE

- **MILITAIRE**
- **La mer Baltique : région en état d'alerte maximale**

La mer Baltique est désormais encerclée par des États membres de l'OTAN depuis l'adhésion de la Finlande et de la Suède, à l'exception notable d'une enclave russe. Toutefois, elle n'en reste pas moins vulnérable : Moscou y dispose de **capacités asymétriques suffisantes** pour transformer cette mer otanienne en théâtre de confrontation en s'attaquant aux infrastructures sensibles. La période analysée recense trois incidents majeurs en l'espace de quelques semaines.

L'année 2025 s'est terminée sur une série d'évènements alarmants : le **30 décembre 2025**, deux sections du câble de télécommunication reliant l'Estonie à la Suède sont endommagées, entraînant une réorientation forcée du trafic internet. Le lendemain, le **31 décembre 2025**, le cargo Fitburg endommage le câble Helsinki-Tallinn dans la zone économique exclusive estonienne. Une enquête finlandaise conclut rapidement à un acte de sabotage. Enfin, le **2 janvier 2026**, le câble sous-marin de télécommunication reliant la Lettonie à la Lituanie est à son tour sectionné, déclenchant l'ouverture d'une enquête criminelle à Riga pour dommage intentionnel (3).

Analyse : Depuis le début de la crise en Ukraine, douze incidents ont été recensés illustrant l'intensification des menaces sur ces infrastructures (4). Des experts considèrent que ces sabotages s'inscrivent dans le cadre d'une **guerre hybride** menée par la Russie contre les pays occidentaux. Ces attaques permettent à la Russie de **nier toute implication** en exploitant l'ambiguïté juridique et l'opacité du milieu sous-marin, de **tester la clause de défense collective** de l'OTAN sans franchir le seuil d'un acte de guerre et de **jauger la détermination de chaque État membre** à entrer en confrontation directe.

- **Les flux transatlantiques sous menace**

Entre janvier et mars 2026, deux incidents impliquant des navires russes ont mis en exergue la vulnérabilité croissante des câbles sous-marins transatlantiques. Le 30 janvier 2026, le cargo Sinegorsk, battant pavillon russe, jette l'ancre et **s'immobilise quatorze heures dans le canal de Bristol** à proximité de cinq câbles transatlantiques essentiels reliant le Royaume-Uni aux États-Unis, au Canada, à l'Espagne et au Portugal (5). Le 20 février 2026, le Sparta IV a été repéré naviguant de façon suspecte au large du Portugal, à proximité de trois câbles sous-marins (6).

L'incident s'inscrit dans une tendance majeure : lors de la Conférence sur la sécurité de Munich le 14 février 2026, le Premier ministre britannique Keir Starmer, signalait une **hausse d'environ 30 % des détections de navires russes** dans les eaux autour du Royaume-Uni au cours de ces deux dernières années (7).

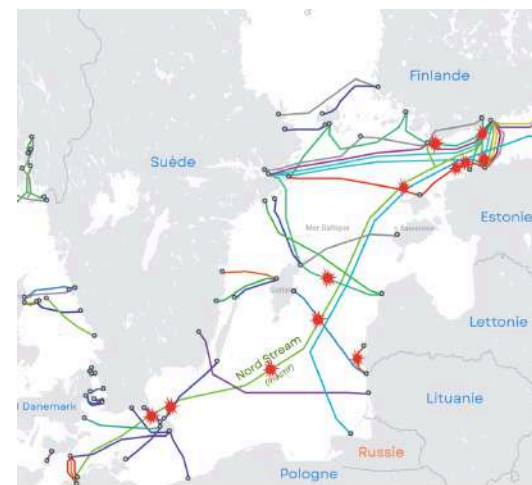
Analyse : La **compétition sous-marine Russie / OTAN en Atlantique a retrouvé une intensité inédite depuis plus de trente-cinq ans, supérieure à celle de la Guerre froide avant la chute du mur de Berlin**. Mais la menace ne court plus seulement dans la colonne d'eau, elle s'étend désormais jusqu'aux fonds marins. Comme en Baltique, les câbles sont devenus les nouvelles cibles d'une pression hybride russe.

L'Atlantique redevient un **espace de compétition stratégique** pour le contrôle des fonds marins, dans lequel Moscou élargit méthodiquement son périmètre de menace, imposant aux marines occidentales de réviser leurs doctrines de surveillance et de protection des câbles sous-marins et d'y consacrer des moyens dédiés.

- **Les réponses des pays membres de l'OTAN et de l'Union européenne**

Face à l'intensification des menaces, les réponses des États membres de l'OTAN, longtemps en retard, s'accroissent notablement sur le dernier trimestre, articulées autour de trois niveaux complémentaires : **européen, national et bilatéral**. Ces réponses visent à restaurer une posture de dissuasion crédible sur les fonds marins.

Au **niveau européen**, la Commission a annoncé le 5 février 2026 un **investissement de 347 millions d'euros** dont 60 millions pour la réparation de câbles, 20 millions pour des câbles SMART équipés de capteurs sismiques et océanographiques, et 267 millions pour treize projets de câbles d'intérêt européen planifiés jusqu'en 2040, avec la Baltique comme zone prioritaire (8).



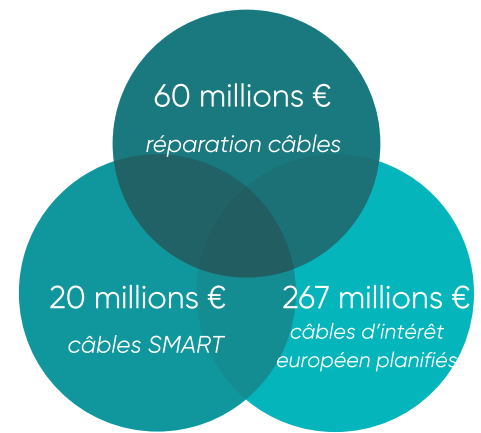
Mer Baltique, mars 2026



SEABED WARFARE

Au **niveau national**, la Finlande déploie un **mécanisme de surveillance intégré** en mer Baltique septentrionale : un réseau de pôles régionaux échangeant en temps réel analyses de risques, évaluations de menaces et données de surveillance, adossé à des solutions d'intelligence artificielle (9).

Au **niveau bilatéral**, l'Irlande, pivot transatlantique (75 % des câbles sous-marins internationaux passent par ses eaux), a également annoncé un **plan de sécurité maritime** renforçant ses partenariats avec le Royaume-Uni, la France, l'OTAN et l'UE pour protéger ses infrastructures sous-marines critiques. Ce dispositif inclut un centre national de sécurité maritime, une réforme législative qui conférerait au service naval de nouveaux pouvoirs d'application de la loi et une participation potentielle à un centre régional UE de surveillance atlantique (10).



Répartition du plan d'investissement européen

Analyse : Ces initiatives traduisent une **prise de conscience majeure** des États : la sécurité et la résilience des câbles sous-marins sont devenues des

enjeux essentiels de sécurité nationale qui sont maintenant mieux pris en compte, malgré un léger retard. L'illustration de cette vulnérabilité a été rappelée par l'ancien législateur Jason Hsu devant le Congrès américain en mars 2026 : seulement trois câbles sectionnés suffiraient à réduire de 99 % la bande passante de Taïwan (11).

- **INFRASTRUCTURES SOUS-MARINES VITALES**
- **La privatisation stratégique des câbles sous-marins**

Historiquement confiés aux **opérateurs de télécommunication**, les câbles sous-marins sont désormais majoritairement financés et contrôlés par les **géants américains du numérique** : les GAFAM possédaient 5 % des câbles en 2011 contre plus de 50 % aujourd'hui, et 70 % des câbles en prévision seront financés par eux. Google domine nettement, avec quatorze câbles à son portefeuille, devant les dix de Meta (12).

En janvier 2026, Google annonce trois nouveaux câbles en Inde dans le cadre de son initiative *America-India Connect* (13), tandis qu'il investit 500 millions de dollars dans un centre d'échange numérique en République dominicaine, incluant un réseau de câbles reliant directement les Caraïbes aux États-Unis (14).

Analyse : Ces câbles acheminent 99 % du trafic numérique mondial et 70 à 80 % de ce trafic transite vers les États-Unis, où se trouve la majorité des centres de données mondiaux. En se consolidant autour d'un pôle dominant, les GAFAM s'octroient un pouvoir de contrôle inédit des informations transitant par câbles sous-marins. Le remplacement des câbles arrivant en fin de vie va accélérer cette tendance. La question de la **neutralité de l'information**, et plus largement de la souveraineté numérique des États se pose alors, y compris pour l'Europe qui héberge une partie des artères informationnelles des États-Unis, sans en maîtriser les flux.

- **Pose de nouveaux câbles sous-marins**

Face à une **croissance annuelle du trafic internet estimée à 33 %**, tirée notamment par l'essor de l'intelligence artificielle et l'utilisation de *Large Language Model* (LLM), le secteur des câbles sous-marins connaît une expansion sans précédent (15). Les derniers mois illustrent cette dynamique :

En Afrique, la mise en service du câble 2Africa (45 000 km, seize paires de fibres, trente-trois pays connectés sur trois continents) est porté par un consortium incluant Meta, Orange et China Mobile (16). En Atlantique, la nouvelle route transatlantique Synapse relie São Paulo et le New Jersey (17) tandis qu'en Méditerranée, le corridor GreenMed porté par Sparkle (It), Alcatel Submarine Networks (Fr) et Elettra (It), relie l'Europe au Moyen-Orient (18). Dans les Caraïbes, la Jamaïque signe une lettre d'intention pour rejoindre le réseau TAM-1 (19) et un second candidat se déclare pour la mise en place d'un câble pour les îles Caïmans (20), révélant les enjeux de souveraineté numérique propres aux territoires à fiscalité attractive.

Analyse : Cette course au déploiement répond à une logique de **résilience stratégique**. Face à la multiplication des « incidents » et sabotages, la **diversification des routes** est devenue essentielle : les incidents baltes ont démontré qu'une coupure localisée peut provoquer des perturbations massives, comme la réorientation forcée du trafic internet estonien lors de l'endommagement de l'Estlink-2. Auditionné devant le Sénat le 24 février 2026, Alain Biston, dirigeant d'ASN, a été explicite : la meilleure protection contre les attaques reste la multiplication des câbles. La diversification des routes est désormais un **impératif de sécurité nationale** autant qu'une **nécessité commerciale** (21).

ENVIRONNEMENT ET EXPLOITATIONS DES RESSOURCES

• **Seabed mining: entre rivalités géopolitiques et contestations environnementales**

Le 12 janvier 2026, le navire de forage japonais *Chikyu* a mis le cap vers l'île Minamitori-Shima pour explorer un gisement estimé à plus de 16 millions de tonnes de terres rares, potentiellement le troisième au monde selon le quotidien économique *Nikkei* (22). Par la suite, le porte-parole du gouvernement, Kei Sato, a annoncé le 2 février 2026 que le Japon venait de remonter des sédiments contenant des terres rares depuis 6 000 mètres de profondeur, une première mondiale (23). Cette initiative s'inscrit dans un contexte de restrictions chinoises sur les exportations de terres rares vers le Japon, révélant la volonté de réduire la dépendance stratégique de Tokyo.

Parallèlement, un comité d'experts en Nouvelle-Zélande rejette provisoirement le projet d'extraction de l'entreprise australienne Trans-Tasman Resources dans le golfe de South Taranaki, invoquant des

risques sévères pour les écosystèmes benthiques et les espèces protégées (24). Le 9 mars, Greenpeace a interpellé les États membres de l'AIFM pour dénoncer les violations du droit international par les entreprises minières en eaux profondes (25).

Analyse : L'exploitation minière des grands fonds est au cœur d'un débat international intense, à la croisée des enjeux économiques, stratégiques et environnementaux. Ce débat se cristallise autour du projet d'un nouveau code minier de l'AIFM, dont l'adoption reste bloquée par la polarisation des positions étatiques (26). Certains États, à l'image du Japon, y voient un **levier de souveraineté technologique** et de réduction de leur dépendance à des fournisseurs étrangers. Toutefois, la Chine contrôle 92 % du raffinage mondial des terres rares selon l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) en 2026 (27). Ainsi, la dépendance ne disparaît pas, elle se déplace dans la chaîne de valeur.

De l'autre côté, le rejet néo-zélandais et la mobilisation de Greenpeace devant l'AIFM signalent la **montée d'une résistance juridique et environnementale** : une coalition d'États plaide pour un moratoire, s'appuyant sur l'éventuelle irréversibilité des dommages potentiels pour la biodiversité et sur le traité BBNJ* récemment entré en vigueur (28). Ces tensions révèlent un affrontement entre deux visions du patrimoine commun de l'humanité et illustrent les limites d'un multilatéralisme en crise face aux recompositions géopolitiques contemporaines.

• **L'exploitation des minerais sous-marins par les États-Unis**

Le 21 janvier 2026, l'organisme américain *National Oceanic Atmospheric Administration* (NOAA) modifie la réglementation minière en introduisant un **processus de demande consolidée**. Il autorise désormais les entreprises contrôlées par les États-Unis à déposer simultanément une demande de licence d'exploration et de permis d'exploitation commerciale des fonds marins en dehors des espaces de souveraineté sous-marines (29). C'est une révision du *Deep Seabed Hard Mineral Resources Act* (DSHMRA) de 1980, qui exigeait jusqu'alors deux procédures distinctes. *The Metals Company* (TMC) dépose immédiatement une demande consolidée couvrant 65 000 km² dans la zone Clarion-Clipperton, avec un objectif d'exploitation dès la fin 2026 et une production commerciale envisagée à l'horizon 2031 (30).

Le 23 février 2026, Washington franchit un nouveau cap en établissant avec les Îles Cook un **cadre stratégique bilatéral** pour la sécurisation des chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques, des eaux qui recèlent selon la *Cook Islands Seabed Minerals Authority* (rapport JORC, 2023) près de 6,7 milliards de tonnes de nodules polymétalliques riches en cobalt, nickel et manganèse (31).

Analyse : En adoptant des réglementations unilatérales et en tissant des partenariats bilatéraux avec des États du Pacifique, les États-Unis contournent frontalement l'AIFM et **fragilisent la gouvernance mondiale des fonds marins**. Néanmoins, ce n'est pas une violation du droit international mais plutôt une **extension de souveraineté normative**. N'ayant jamais ratifié la CNUDM, les États-Unis s'appuient sur le **principe coutumier de liberté de la haute mer** pour légitimer l'exploitation minière tout en arrimant des États insulaires du Pacifique que la Chine courtise activement. Cette fragmentation normative expose la France à un risque de débordement progressif : ses ZEE ultramarines recèlent plus d'un milliard de tonnes estimées de cobalt et de nickel, mais le refus d'expérimenter l'exploitation, l'absence de R&D nationale suffisante et d'une stratégie européenne coordonnée ouvrent la voie à leur captation par des opérateurs étrangers.



Le Chikyu

Sources : Yuka Obayashi/Reuters

• Développement de l'intelligence artificielle sous-marine

Face à la multiplication des incidents sur les câbles (Baltique, mer du Nord, golfe d'Oman), la réponse technologique s'organise. Trois programmes lancés ou en essais en 2026 utilisent l'IA pour transformer les câbles à fibre

optique existants en capteurs : le projet européen VIGIMARE (essais en Baltique, Méditerranée, mer d'Irlande) (32), le programme norvégien INSURE (alerte multirisques en temps réel) (33), et l'initiative OTAN Baltic Sentry qui déploie déjà des capacités IA pour suivre les comportements suspects au-dessus des routes de câbles (34). En parallèle, Windward croise des données satellite, des radars et des AIS pour détecter en surface les navires qui falsifient leurs signaux ou stationnent anormalement au-dessus d'infrastructures critiques (35).

Analyse : Les câbles déjà posés peuvent surveiller leur propre environnement, sans nouvelle installation coûteuse. Mais cela suppose des accords de **partage de données** entre opérateurs privés et États.

• Dronisation des opérations navales sous-marines

Les États-Unis consacrent 1,3 milliard de dollars aux drones sous-marins dans leur budget 2026 (36). Les systèmes ne sont plus expérimentaux : le **Lamprey** de Lockheed Martin s'arrime à un sous-marin et opère de manière autonome depuis le fond (37). **L'Hydrone-R** italien a accumulé plus de 500 jours au fond en Norvège sans navire ni câble, y compris par mer forte (38). En Europe, l'Agence européenne de défense a lancé le **projet SABUVIS II** sur les essais de drones sous-marins coordonnés, applicables à la protection des câbles et pipelines — sans la France dans le consortium (Pologne, Allemagne, Portugal, Slovénie) (39).

Analyse : La surveillance permanente des fonds devient possible sans mobiliser des navires coûteux. Le drone résident divise les coûts de 30 à 40 %. Les essais permettent de couvrir de vastes zones. Ce sont les outils concrets de la protection des infrastructures sous-marines de demain.



Lamprey MMAUV™

Source : site officiel Lockheed Martin

BUSINESS & INDUSTRIE



drone K-STER

Source : Exail technologies



micro-AUV NemoSens

Source : RTsys

• Commandes passées et marchés alloués

Trois commandes majeures ont eu lieu pendant le premier trimestre 2026 : le 5 janvier 2026, Exail remporte un contrat de 40 millions d'euros auprès de l'OTAN pour la livraison de plusieurs centaines de **drones K-STER** de neutralisation de mines, deuxième plus grande commande de l'entreprise après celle de 60 millions d'euros en 2024 (40). La particularité du KSTER réside dans ses munitions qui sont téléopérées et renouvelables. Ainsi, Exail apparaît comme un acteur souverain capable de s'affranchir des contraintes ITAR.

Le 7 janvier, le SHOM commande deux nouveaux drones : un USV DriX H-9 auprès d'Exail et un **micro-AUV NemoSens** de RTSys, complétant une flotte en cours de constitution depuis 2024 (41).

Le 22 janvier, la Banque européenne d'investissement accorde un prêt de 25 millions d'euros à Optics11, une entreprise DeepTech basée à Amsterdam qui conçoit des solutions de détection avancées par fibre optique (42). Cet accord de financement a pour but de déployer une **technologie de détection par fibre optique** sur les infrastructures sous-marines européennes, transformant les câbles existants en capteurs « ultra-sensibles » capables de détecter les anomalies en temps réel.

Analyse : On observe, de janvier à mars 2026, une **industrialisation accélérée** dans le domaine du seabed warfare. La demande en matière de robots sous-marins augmente massivement, en réponse aux menaces hybrides qui pèsent sur les abysses. Cette dynamique s'articule autour de trois dimensions complémentaires : la **cartographie des fonds** (avec les acquisitions du SHOM : drone DriX H-9 et le NemoSens), la **surveillance** (avec la technologie de détection par fibres optiques d'Optics11) et la **neutralisation** (avec le drone K-STER d'Exail).

- **Technologies de rupture en développement**

L'avenir du *seabed warfare* se redessine sous l'effet des technologies émergentes et des tendances actuelles, promettant une efficacité et une fiabilité accrues pour les flux mondiaux de communication. On recense trois développements technologiques illustrant la mutation en cours du domaine.

- Les **câbles SMART** : le projet *Tamtam* dans le Pacifique illustre la nouvelle génération de câbles sous-marins. Reliant d'ici 2027 la Nouvelle-Calédonie au Vanuatu, il intégrera des capteurs sismiques, financés par l'Ifremer, le long de la faille des Nouvelles-Hébrides, transformant l'infrastructure de communication en plateforme de surveillance environnementale (43).
- **L'amarrage automatique** (*automatic docking*) : dans le cadre du projet M.A.R.E. financé par l'Union européenne, l'italien EdgeLab a développé un véhicule sous-marin autonome (AUV) capable de rejoindre une station sous-marine dédiée, de se recharger et de repartir, sans intervention humaine, prolongeant considérablement la durée des opérations continues (44).
- L3Harris Technologies développe pour l'US Navy un **système de communication sous-marin** annoncée comme **indétectable** destiné aux sous-marins de classe *Virginia* et *Columbia* (45).

Analyse : Ces trois innovations convergent vers une même rupture stratégique : **l'autonomisation** et la **furtivité** des systèmes opérant sur les fonds marins. L'amarrage automatique démultiplie l'autonomie des AUV en s'affranchissant des contraintes de surface, tandis que les câbles SMART deviennent des **plateformes multifonctionnelles** à la fois infrastructures de connectivité, outils de surveillance environnementale et de renseignement. Ils ne transportent plus seulement de l'information — ils en produisent. Les communications annoncées comme indétectables par L3 Harris Technologies pourraient garantir la discrétion des échanges entre des plateformes autonomes sous-marines, ouvrant la voie à leur utilisation en essaim.

Ensemble, ces technologies dessinent les contours d'une **présence sous-marine permanente** et difficile à détecter dans un contexte de compétition stratégique croissante pour le contrôle des fonds marins. Cependant, la transition de l'automatisation vers l'autonomisation n'en est qu'à ses débuts. La question du concept d'emploi opérationnel de ces systèmes reste essentielle, on observe un effort particulier consenti dans ce domaine par les pays FVEYE.

GOVERNANCE INTERNATIONALE

- **Synthèse de la 31^{ème} session annuelle de l'Autorité Internationale des Fonds Marins (AIFM)**

La 31^{ème} session annuelle de l'AIFM s'est tenue dans un contexte particulièrement tendu, dominé par le **décret présidentiel américain**

autorisant unilatéralement l'exploitation minière des fonds marins au-delà de la juridiction nationale. Ce geste a animé dès l'ouverture des débats intenses entre deux impératifs contradictoires : la Chine et la Russie plaident pour une adoption rapide du code minier afin de contrer les velléités américaines tandis que la France, le Chili et les ONG environnementales, appellent à la prudence et au respect du principe de précaution (46).

Concernant la **protection de l'environnement**, une majorité s'est prononcée pour que les plans régionaux de gestion environnementale soient à la fois des cadres politiques et des instruments juridiques contraignants. Les discussions ont également porté sur la nécessité de finaliser les plans régionaux de gestion des ressources naturelles préalablement aux activités d'exploitation et l'introduction d'audits environnementaux indépendants.

Sur les **aspects financiers de l'exploitation des ressources**, les délégués s'accordent sur un partage équitable des bénéfices au nom du patrimoine commun, mais divergent sur la fiscalité environnementale et le risque que les incitations financières ne soient prématurées faute de données scientifiques suffisantes.

Les délégués ont également abordé la question de la **prévention du monopole des ressources sous-marines** : les États peinent encore à définir des seuils objectifs de « contrôle significatif » et de « position dominante sur le marché », notamment pour les groupes de sociétés liées. Sur l'exploitation d'essai, une approche progressive en deux phases est majoritairement soutenue. La protection du patrimoine culturel subaquatique reste quant à elle disputée.



Séance d'ouverture de la 31e session de l'AIFM

Source : IISD

Contrats d'exploitation en cours : 21 entreprises ont été contactées pour justifier leur conformité à leurs obligations contractuelles issues du code minier.

Plusieurs délégations ont également insisté pour que les pays en développement aient un meilleur accès aux données d'exploration et aux formations scientifiques.

L'avant-dernière réunion a confirmé que l'adoption du règlement minier ne suffira pas à autoriser l'exploitation : des **preuves scientifiques d'innocuité** environnementale et des normes complémentaires seront requises. Une proposition néerlandaise imposant la **responsabilité solidaire des sociétés mères** pour les dommages causés par leurs filiales a par ailleurs été bien accueillie.

Enfin, la séance de clôture a porté sur le **champ d'application du règlement minier**, la **confidentialité** des données et **l'élaboration des normes et lignes directrices**. Sur ce dernier point, le Conseil a reconnu que de nombreuses dispositions essentielles du code minier restent encore à rédiger, et a demandé à la Commission juridique et technique d'établir une feuille de route avant juillet 2026.

Analyse : Cette session confirme que malgré certaines avancées, le consensus autour du code minier est difficile à trouver. Elle révèle une tension entre la volonté de multiplier les garde-fous juridiques et l'urgence imposée par le décret américain. La session de juillet 2026 s'impose comme une échéance importante pour l'avenir du multilatéralisme dans ce domaine.

Un article dédié à cette réunion du Conseil de l'AIFM sera prochainement publié par l'Observatoire Maîtrise des fonds marins.

• **Coopération dans le Pacifique**

Plusieurs initiatives multilatérales témoignent d'une intensification de la coopération internationale dans le domaine des fonds marins. Le 9 février 2026, les partenaires de l'alliance AUKUS annoncent une **accélération de leurs programmes de systèmes robotiques et autonomes** pour la guerre des fonds marins, dans le cadre du programme *Maritime Big Play*, avec la livraison du premier Ghost Shark XL-AUV à la marine australienne (47).



Le 16 janvier 2026, les pays de l'ASEAN adoptent de nouvelles directives harmonisant les protocoles de réparation des câbles sous-marins, fixant un délai maximal de dix jours et instaurant un guichet unique pour les entreprises (48).

Le 19 février 2026, Manille explore des mesures conjointes de protection des câbles sous-marins avec les États-Unis, l'Australie et le Japon, dans un contexte de tensions sino-philippines en mer de Chine méridionale, envisageant notamment des initiatives de partage de renseignements et l'acquisition de systèmes avec et sans équipage (49). Enfin, le 24 février 2026, le projet Seabed 2030 annonce un partenariat avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour renforcer la cartographie hydrographique dans le Pacifique, étape essentielle avant l'exploitation (50).



Analyse : On observe une intensification de la coopération sous-marine, notamment entre les pays de **l'ASEAN** et de **l'AUKUS**. Le Pacifique est devenu un théâtre majeur du seabed warfare car il concentre simultanément la menace chinoise, des ressources sous-marines convoitées (ex : zone Clarion-Clipperton) et des infrastructures sous-marines critiques permettant de relier de nombreux territoires insulaires. Les gouvernements mobilisent un spectre large d'instruments coopératifs : harmonisation normative, partage de renseignements, intégration capacitaire ou encore coopération scientifique, autant de leviers qui témoignent d'une prise de conscience collective que la maîtrise des fonds marins ne peut plus être le fait d'un seul État.